

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

Bassens - Extension et réaménagement du centre de secours - Convention de participation financière - Avenant - Autorisation - Décision

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (S.D.I.S.) de la Gironde, conformément aux dispositions de l'article 9 de la convention du 30 juillet 1999 relative au transfert des biens mobiliers et immobiliers signée avec la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, a fixé, lors de sa réunion du 23 décembre 1999, la participation des collectivités pour la construction et l'agrandissement des centres d'intervention dans le département à 50 % du montant de l'opération.

Ainsi, notre établissement public a été sollicité pour une participation aux travaux d'extension et de réaménagement du centre de secours de Bassens.

Ce bâtiment construit en 1986 n'était en effet plus adapté aux exigences des missions d'un centre d'incendie et de secours.

Les travaux consistaient plus particulièrement en l'extension du centre de secours, au réaménagement de l'existant, ainsi qu'à la création de toutes les voiries, aire de lavage, pompes à essence, espaces verts et clôtures.

L'estimation totale de l'opération s'élevait à 2 029 745 € H.T.

La participation financière attendue de Bordeaux Métropole était de 1 015 000 € dont les modalités de règlement étaient définies dans la convention annexée à la délibération 2006/0019 adoptée le 20 janvier 2006.

Deux titres de recettes forfaitaires ont ainsi été produits en application de l'article 3 de la convention, soit 406 000 € en novembre 2008 et 406 000 € en septembre 2009.

Le dernier mandatement concernant les travaux a été effectué en avril 2012.

Le S.D.I.S. ne peut toutefois pas émettre le titre final de 203 000 € car le montant éligible au versement du solde de la participation financière n'est pas atteint.

L'émission du titre de recettes final correspondant au solde de la participation financière reste actuellement bloquée, le S.D.I.S. restant dans l'attente du dernier décompte général définitif concernant le lot 14 relatif aux travaux de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie et sanitaire.

Afin de permettre le règlement en partie du solde de la subvention, il est proposé de conclure un avenant à la convention modifiant les modalités de versement du solde déterminé à l'article 3 de ladite convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2006/0019 du 20 janvier 2006 décidant du versement au S.D.I.S. d'une participation financière forfaitaire de 1 015 000 € pour l'extension et le réaménagement du centre de secours de Bassens,

VU la convention établissant notamment les modalités de versement de la participation financière,

VU l'avenant n°1 modifiant les modalités de versement du solde.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'en raison des difficultés rencontrées par le S.D.I.S. pour la production d'un décompte général et définitif de l'opération, il est nécessaire de conclure un avenant n°1 à la convention de participation financière modifiant les modalités de versement du solde.

DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 modifiant les modalités de versement du solde de la participation financière prévue par la convention intervenue entre notre établissement public et le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde pour une participation financière de Bordeaux Métropole à hauteur de 1 015 000 €uros pour l'opération d'extension et de réaménagement du centre de secours de Bassens.

Article 2 :

Le financement du solde de la participation financière de Bordeaux Métropole au titre du budget principal sur les crédits ouverts au compte 204 - article 204172 – fonction 822.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2015
PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2015

M. ALAIN DAVID